

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DAC 297 Subvention (65.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Orchestre des Concerts Lamoureux (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DAC 760, en date des 10 et 11 décembre 2012 ;

Vu la convention d'objectifs relative à l'attribution d'un acompte de 85.000 euros au titre de 2013 approuvée par délibération des 10 et 11 décembre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'Association Orchestre des Concerts Lamoureux un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'Association Orchestre des Concerts Lamoureux, dont le siège social est situé Usine Springcourt 5, passage Piver 75011 Paris, au titre de l'année 2013, est fixée à 150.000 euros, soit un complément de 65.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. D00443-2013_03188- Simpa : 20317.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante soit 65.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture